

MARDI 30 NOVEMBRE 2021

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h00, le quorum (>16) étant atteint.

### 1.1 Ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- Les points suivants sont ajoutés :
- Convention WorldSkills France
- Mise au rebut d'une piqueuse.

### 1.2 Adoption du compte rendu de la séance du 19 octobre 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Délibération n° 1 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

### 1-3 Affaires générales

#### 1-3-1 Permanences de vacances

Vacances Toussaint :

- 25-26-27 octobre + 3-4-5 novembre 2021

Vacances de Noël :

- 20-21-22 décembre 2021

Vacances d'hiver :

- 7-8-9 février 2022

Vacances de printemps :

- 11-12-13-14 avril 2022

Vacances d'été :

- permanence jusqu'au 15 juillet 2022
- permanence à partir du 18 août 2022

Personnels d'astreinte : toujours une personne CPE ou personnel de direction

### 1-4 Affaires financières

#### 1-4-1 DBM 2021

DBM 32– décision budgétaire modificative sur le budget 2021

Il est demandé aux membres du conseil d'administration un prélèvement sur le FDR- fonds de Roulement afin d'abonder les services suivants AP pour 28 000 € et SRH pour 20 000 €.

[Délibération n° 2 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]



L.P.O. Fernand RENAUDEAU

Le Proviseur  
Hervé DOUAGLIN

Rue de la Tuilerie  
B.P. 12124  
49321 Cholet Cedex

Tél. : 02.41.49.21.60

[ce.0490054t@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490054t@ac-nantes.fr)  
<http://lyc-renaudeau-49.ac-nantes.fr>



LYCÉE  
DES MÉTIERS

Partenaire formation avec



Etablissement bénéficiant du  
concours financier de :



## 1-4-2 Budget 2022 : présentation

M. BRIEN, gestionnaire, présente le projet de budget 2022.

Les principes financiers et l'architecture d'un budget sont rappelés.

Contexte du budget:

Très légère augmentation du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2020 (par rapport à 2019).

(Élèves) source: enquête Région du mois d'octobre 2021

A la rentrée 2021:

1506 élèves dont:

3 internes du lycée d'Hyrôme et

La subvention de fonctionnement de la Région est ventilée entre les services AP, ALO et VE.

La subvention de fonctionnement est stable (657 661 €).

### AP - Service activités pédagogiques

> La Taxe d'apprentissage finance l'enseignement technologique et professionnel. La réforme de 2018 a entraîné une baisse significative de la collecte de TA. L'inscription budgétaire 2022 a donc été prudente.

Tendance baissière de la collecte de TA

En 2017 459 000 €

En 2018 223 400 €

En 2019 255 600 €

En 2020 159 000 €

En 2021 157 000 €

> Les ressources affectées de la Région et de l'Etat ne sont pas toutes connues. Les enveloppes 2021 ont été reprises.

Les nouveaux horaires du lycée impliquent une fin des cours à 17h25 (au lieu de 17h45 l'année scolaire passée). Cette modification a pour conséquence d'augmenter le coût des transports EPS (retour) des différents sites; en effet, ces retours tombent hors des créneaux des navettes régulières et occasionnent un surcoût aux autocaristes. Une augmentation de l'enveloppe de + 8 000 € est donc affectée sur la ligne transport OEPS.

> Deux sorties et voyages sont programmés et inscrit au budget :

- Les Etats-Unis pour les 1ères Euro et Paris pour les DNMADE.

> La contribution du GRETA CFA 49

- 103 200 € au titre du financement des apprentis (172 apprentis)

- 1 200 € au titre du financement des stagiaires de la formation continue intégrés

### VE- SERVICE VIE DE L'ELEVE

#### POINTS D'ATTENTION

Maintien des ressources afin de répondre aux projets portés par les élèves et les enseignants

Stabilité des enveloppes de fonds social

### ALO – Service administration logistique

#### POINTS D'ATTENTION

Augmentation de l'enveloppe Energie –

Le budget intègre une augmentation des coûts de l'énergie.

Maintien (sensible diminution, - 2 000 €) de l'enveloppe « site internet » afin de poursuivre le développement du site et enrichir le module « visite virtuelle »

Maintien des enveloppes « contrats, maintenance du patrimoine et vérification obligatoire »

Les contrats obligatoires: Vérification au titre de l'ERP- établissement recevant du public

Cette enveloppe ne concerne pas la maintenance des équipements industriels

Ascenseurs

Electricité

Gaz

Portes piétonnes

Portes sectionnelles + portails électriques Extincteurs

Désenfumage

SSI - système de sécurité incendie

Extincteurs

Intrusion

Laboratoire de contrôle (restaurants pédagogique et scolaire)

Qualité de l'air

### SRH- Service Restauration et Hébergement

Les familles financent entièrement le SRH. Le budget de ce service spécial est conçu à partir des tarifs votés lors du CA du 19 octobre 2021.

- Stabilité des tarifs
  - Stabilité du reversement à la collectivité au titre de l'ex FARPI (rémunération des personnels d'internat) (22.5 %) et du reversement au titre du FCSH fonds commun des service d'hébergement (1.25%)
- Il est à noter plusieurs particularités concernant le service de restauration du site Renaudeau - La Mode

- \* l'hébergement d'internes scolarisés au lycée de l'Hyrôme à Chemillé
- \* l'accueil d'étudiants du campus universitaire, au restaurant de La Mode avec une participation financière du CROUS.
- \* la gestion financière sur un seul service budgétaire de 2 restaurations autonomes séparées d'environ 5 km.

L'ensemble des recettes liées au service de restauration et d'hébergement permettent de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement du service qui se répartissent en 3 catégories :

1) les cotisations obligatoires

Reversées à la Région dont le pourcentage est voté par le Conseil Régional

- \* FARPI : reversement pour la participation au charges de personnel  
22,50%

- \* FCSH : Fonds Commun des Services d'hébergement 1,25%

Ces 2 cotisations sont appliquées aux seules recettes provenant des familles (internes et demi-pensionnaires)

2) les charges de fonctionnement du service : énergies, maintenance, produits d'entretien, redevance ordures ménagères, frais divers....

Le montant global de ces charges est désormais déterminé en appliquant des clefs de répartition aux charges de fonctionnement de l'ensemble des 2 structures.

Le montant global des charges de fonctionnement comprend donc des dépenses qui sont supportées en totalités par le service SRH et d'autres qui sont affectées au service SRH suivant (les clefs de répartition.

3) l'achat des denrées (appelé crédit nourriture)

Le crédit ouvert résulte de la différence entre le volume global des recettes moins les montants des 2 catégories de charges précédentes.

#### POINTS D'ATTENTION SRH

Evolution des recettes en fonction des restrictions sanitaires

- Ajustement des dépenses du service

Rentrée 2022 – avoir un bon taux de remplissage de l'internat (travaux de restructuration reportés à l'été 2023 au plus tôt)

Prévoir une augmentation des tarifs pour le budget 2023 (en fonction du bilan financier)

### OPC –Service opérations en capital

Une enveloppe de 20 000 € est ouverte en OPC afin d'abonder les domaines de la restauration, de l'informatique et de l'enseignement. L'enveloppe conséquente en 2021 a été réduite (-35 000 €) en 2022; elle a permis l'acquisition en 2021 de matériels de cuisine pour les deux sites.

Un vote des taux de charges est demandé. (Acte non transmissible)

33.86% pour les internes 23.37% pour les autres usagers

Résultat prévisionnel et Capacité d'autofinancement CAF

- La CAF ou IAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie.
- Le résultat négatif de – 72 673 € correspond à:
  - des opérations d'amortissement n'ayant aucun impact sur la trésorerie pour – 50 000 €
  - un prélèvement sur FDR de – 22 673 € (Service AP, ALO et VE) pour réaliser l'équilibre budgétaire. A l'équilibre sur FDR s'ajoute un résultat d'investissement négatif de - 20 000 €.
- L'état prévisionnel de la commande publique est présenté.
- L'Etat des Emplois est présenté. (Masse salariale des personnels nommés au lycée.)

Quelques précisions ont été apportées :

Les dotations régionales n'étant pas encore connues, le budget se base sur les montants 2021.

La taxe d'apprentissage est en baisse continue depuis plusieurs années. Le budget se base sur l'enveloppe de 2021. Cela entraîne une baisse de l'agilité financière pour les investissements sur les plateaux techniques, en conséquence cela augmente la dépendance vis à vis de la Région qui participe à ces investissements via le dispositif PAREO.

De plus, la taxe d'apprentissage n'est pas forcément reversée par les entreprises aux organismes qui accueillent leurs stagiaires, il n'y a aucune obligation légale sur ce cadre. Les entreprises subissent des

actions de « lobbying » afin de leur suggérer des organismes bénéficiaires de la taxe d'apprentissage. Nous ne pouvons affecter du personnel à ce type d'action, ni même au suivi des entreprises liées par nos élèves, cela serait au détriment du temps de formation.

Un surcoût sur la partie transport pour les activités d'EPS est budgété. Cela vient du décalage des horaires du lycée qui ne concordent plus avec les navettes quotidiennes des transporteurs. Cela entrera dans le bilan global qui sera fait sur le changement des horaires du lycée.

L'augmentation du coût des énergies prend en compte la situation remontée par le groupement d'achats sans toutefois correspondre aux chiffres entendus dans les médias.

Le budget du site internet du lycée augmente pour enrichir la partie visite virtuelle. C'est un atout pour toucher les jeunes et il serait dommage de ne pas pérenniser ce dispositif. Cependant, la technicité et la charge de travail que cela représente impose de passer par un professionnel, d'où la réévaluation financière.

La Région prend en charge les frais d'isolation phonique pour les classes réaménagées, soit environ 10k€. Le budget SRH est prudent au vu du contexte sanitaire. Un point d'attention est porté sur le taux de remplissage de l'internat, le maintien du nombre d'internes est important pour l'équilibre des comptes, mais il faut garder à l'esprit que notre capacité d'accueil sera impactée par les travaux de rénovation à venir (en 2023 au mieux).

Le remplacement de 267 PC est prévu par la Région, les postes obsolètes ne pourront pas être réutilisés. Il serait par contre possible d'en faire dons à une association, à un repair'café ou autre.

[Délibération n° 3 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-3 Taux de charge SRH**

Un vote des taux de charges est demandé. (Acte non transmissible)

33.86% pour les internes 23.37% pour les autres usagers

[Délibération n° 4 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-4 Admission en non-valeur**

Les admissions en non-valeur concernent certains dossiers du lycée non soldés.

L'huissier n'a apparemment pas effectué les diligences nécessaires. L'agent comptable a saisi en juin dernier l'ordre des huissiers du département afin de mettre en jeu la responsabilité de l'étude de Me LAHAYE. La procédure de mise en jeu de la responsabilité de l'étude d'huissier est en cours.

Les sommes reçues au titre de la responsabilité de l'huissier feront l'objet d'une recette exceptionnelle. Cela correspond à des impayés qui courent depuis 2011 pour certains. Certaines créances sont d'ailleurs prescrites (durée de 4 ans).

Le recours pour engager la responsabilité financière du cabinet d'huissier en charge nous permettra peut-être de compenser partiellement ces pertes.

[Délibération n° 5 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-5 Convention de brevet d'initiation aéronautique BIA**

La convention est présentée, un vote est demandé.

Cette convention encadre la formation BIA de 15 élèves du lycée.

M. Lamoureux propose de mettre en contact M. Lecuyer avec l'aéroport de Nantes pour une visite de la tour de contrôle.

[Délibération n° 6 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-6 Convention CRID**

Cela concerne la maintenance du parc informatique de l'administration du lycée, maintenance pris en charge par le rectorat, et non la Région.

La convention est présentée, un vote est demandé.

Convention CRID (Centres de Ressources Informatiques Départementaux)

Cette convention de service avec le CRID géré par le Lycée Atlantique sous l'autorité du recteur nous permet de bénéficier d'une assistance informatique, de prestations de maintenance optionnelle et de fournitures informatiques.

Durée 3 ans

Cotisation 360 € pour un établissement de catégorie 4

[Délibération n° 7 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-7 Convention utilisation de locaux pour l'IFTH**

La convention est présentée, un vote est demandé.

C'est une nouvelle convention, dont la contrepartie est sous forme d'une formation par des professionnels, offerte à 2 formateurs de La Mode, le thème est le repassage de luxe.

[Délibération n° 8 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### **1-4-8 Convention stand Forum de l'orientation 2022 à Cholet**

La convention est présentée, un vote est demandé.

[Délibération n° 9 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### **1-4-9 Avenant de la convention installation sportive**

La convention est présentée, un vote est demandé.

L'annexe financière de l'avenant comporte les différents tarifs.

[Délibération n° 10 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-10 Sorties, voyages, projets**

##### **• Voyage aux États-Unis**

Ce voyage est proposé aux élèves de 2<sup>nd</sup>e option européenne (26 élèves et 3 accompagnateurs)

- Coût total : 48 975 €
- Crédits Autonomie : 7 975 €
- Participation famille demandée : 1 500€.
- Don MDL au titre des actions (tombola, etc) : 2 000 €

Le public visé est les élèves de 2<sup>nd</sup>e option européenne. C'est un échange, réalisé sur 2 ans, entre Fairview et Cholet. Le nombre de places est limité à 26 élèves, alors qu'une petite cinquantaine d'élèves sont intéressés. Il y aura une sélection des élèves retenus faite par le lycée à partir de différents paramètres : lettre de motivation, niveau d'anglais, implication quotidienne etc.

Les élèves américains viennent en juin 2022 de l'année de 2<sup>nd</sup>e, le déplacement des élèves français est en octobre 2022 de l'année de 1<sup>ère</sup>. Le budget cible en reste à charge pour les familles est de 1500 €.

Les assurances voyage seront adaptées pour prendre en compte les risques inhérents au contexte sanitaire.

[Délibération n° 11 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

##### **• Voyage à PARIS (DNmade)**

Ce voyage est proposé aux élèves de DNmade (75 élèves et 5 accompagnateurs)

- Coût total : 2 568 €
- Crédits Autonomie : 1 284 €
- Taxe d'apprentissage : 1 284 €
- Participation famille demandée : aucune

Le lycée prend en charge les frais de mission des accompagnateurs.

[Délibération n° 12 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

#### **1-4-11 Dons Campus : matériaux de couture**

La Maison Céline fait don de 2 palettes de fournitures de couture, le contenu sera redistribué sur 14 établissements dont La Mode. La Maison Céline pourra faire jouer la défiscalisation CERFA au titre du mécénat.

Valeur : 114 886,86 € TTC (95 739,05 € HT)

2 palettes : 161 et 281 kg

Contenu : zip, boutons, droit-fils, galons (petites fournitures)

Fournisseur : Maison Chloé

Une ventilation vers d'autres établissements se fera selon la répartition suivante:

Répartition équitable sur 14 établissements dont le lycée de la Mode.

[Délibération n° 13 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

**1-4-12 Campus : tarif adhésion**

M. DOUAGLIN propose l'adhésion à 3 campus : 150 € par campus  
 - campus de La Mode  
 - campus du Bâtiment  
 - campus de l'aéronautique

**1-4-13 Campus : tarif adhésion campus**

Tarif d'adhésion au Campus pour l'année 2022 :  
 300 € pour une adhésion annuelle à un campus  
 200 € pour une adhésion annuelle à 2 campus  
 150 € pour une année si l'adhésion concerne 3 campus ou +.

[Délibération unique pour les 2 points (tarif et adhésion) n° 14 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

**1-4-14 Convention GRETA CFA 49 : dotation annuelle financière « apprenti »**

La convention est présentée, un vote est demandé.  
 Convention GRETA CFA49 – dotation annuelle financière au titre des apprentis de l'UFA- unité de formation par apprentissage- du lycée. (172 apprentis)

[Délibération n° 15 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

**1-4-15 Convention GRETA CFA 49 : dotation annuelle financière « formation continue intégration »**

La convention est présentée, un vote est demandé.  
 Convention GRETA CFA49 – dotation annuelle financière au titre des stagiaires de la formation continue en intégration- (2 stagiaires concernés)

[Délibération n° 16 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

**1-4-16 Convention WorldSkills France**

La convention est présentée, un vote est demandé.

[Délibération n° 17 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

**1-4-17 Mise au rebus d'une piqueuse**

Mise à la réforme de matériel pour le site La Mode  
 Machine PFAFF (Piqueuse plate 2 aiguilles)  
 Numéro de série 751932  
 Mise en service en 1991  
 Financement Etat  
 Fiche d'inventaire non trouvée.

[Délibération n° 18 – 21 POUR/ 21 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

**1.5 QUESTIONS DIVERSES**

- **Question n°1 : Tabagisme à l'entrée du lycée**

**QUESTION DES PROFESSEURS :** *Quelles actions de santé publique ont-elles été menées pendant le mois de novembre pour lutter contre le tabagisme chez les jeunes ?*

*Est-il d'ailleurs autorisé que nos élèves mineurs sortent fumer dans la rue quand cette pratique est interdite au collège (et quand la consommation de tabac provoque chaque année plus de 75000 morts) ?*

**QUESTION DES PARENTS :** *Le fait de voir nos lycéens se précipiter à l'extérieur de l'établissement à chaque pose pour fumer nous interpelle. Alors que la 6<sup>ème</sup> édition du « mois sans tabac » se termine, les parents d'élèves, soucieux de la santé de nos enfants, s'étonne du peu relais de cette opération par le lycée auprès des élèves fumeurs.*

Réponse infirmière :

- campagne d'affichage à l'infirmierie

- demande de diffuser sur les écrans les conseils journaliers du groupe "mois sans tabac : sans réponse et non fait donc arrêt envoi

Hélas, rien de plus, pas assez de temps infirmier !! Je suis la plupart du temps seule (pas fini de gérer les PAI, les fiches d'urgences, les vaccins...)

Réponse CPE :

Concernant la question du tabac :

- Dans le cadre du suivi d'installation du cendrier pédagogique, la société porteuse est venue faire une opération de présentation et prévention le 21 octobre, auprès des élèves, et de formation auprès des adultes (assistants d'éducation) aux messages à véhiculer lors des moments de pause devant le lycée.

Concernant la sortie des élèves mineurs : le lycée étant un établissement avec des sorties libres, les mineurs comme les majeurs sont autorisés à circuler librement, comme stipuler dans le règlement intérieur, et ce qui fait partie de l'apprentissage de l'autonomie inhérent au statut de lycéen. Un lycéen mineur n'est plus un collégien, par définition.

Contraindre les mineurs seulement à rester au sein de l'établissement, en vue de contrôler la consommation de tabac, poserait plusieurs problèmes :

. Contrôler l'âge des élèves au portail ?? Comment ??

. Une politique répressive contraire au message de prévention notamment présenté par la société intervenant pour les cendriers pédagogiques ; il est reconnu que ce type d'action n'est pas la plus efficace dans la lutte contre le tabagisme.

. Le risque d'installer par cette contrainte une tension entre élèves et adultes (AED) chargés de la surveillance, puisque les élèves fumeurs chercheraient sans aucun doute à contourner l'interdiction de sortir pour fumer en cherchant à fumer dans l'enceinte du lycée.

. Et donc la multiplication des déchets (mégots et autres en conséquence) dans le lycée, alors que cette problématique est circonscrite à l'extérieur, avec à ce jour des installations qui essaient justement de modifier les comportements.

Concernant les deux derniers points, il s'agit d'expériences vécues, puisque nous avons par le passé, face au plan Vigipirate, essayé d'installer des zones fumeurs dans l'enceinte du lycée, qui ont donné lieu à ce type de comportements, entièrement pris en charge par la vie scolaire.

Nous ne pouvons que déplorer que des élèves mineurs fument ou commencent à fumer au lycée, malgré les actions de prévention. A noter, chiffre à l'appui, que le nombre de fumeurs internes a nettement diminué au cours de ces trois dernières années : 23 en 2019-2020, 19 en 2020-2021, 8 en 2021-2022.

En espérant vous avoir apporté des éléments pertinents,

Mme IZACARD

M Douaglin ne souhaite pas interdire les sorties aux élèves dans un souci de prise d'autonomie de l'élève, pour que cela ne pose pas problème dans les années post-bac. Il rappelle que la loi Evin ne permet aucune marge de manœuvre sur le tabac dans l'enceinte du lycée. L'accord se fait sur un discours de prévention et de rappel du vivre ensemble à faire autant par les parents, l'équipe éducative et le conseil des lycéens. Une proposition de refaire le marquage à l'entrée du lycée pour délimiter la zone fumeur est faite. Cela permettrait de matérialiser la zone pour permettre aux non-fumeurs une arrivée sans tabagisme passif dans le lycée.

- **Question n°2 : Marquages au sol du parking professeur**

**QUESTION DES PROFESSEURS :** *Les travaux de restructuration de l'internat étant reportés, pourrait-on avoir quelques repères au sol (peinture) sur le parking des enseignants pour éviter une perte de places de stationnement (pourtant précieuses) ?*

La reprise du marquage va être étudié avec les équipes techniques du lycée, à l'image de ce qui a été fait à La Mode. Cependant, le chantier est de plus grande ampleur, d'où une organisation plus conséquente. Une idée émise serait de ne faire que le marquage que sur les 1<sup>ères</sup> places du parking, les stationnements successifs se calquant naturellement sur les précédents.

Une demande d'éclairage pour la partie la plus éloignée du parking a été formulée.

- **Question n°3 : Télé-enseignement**

**QUESTION DES PARENTS :** *Le sujet du télé-enseignement soit abordé. Vu le contexte sanitaire, cela risque de se reproduire et je pense que les difficultés de l'année dernière devraient être anticipées.*

Point non abordé durant le CA

- **Question n°4 : Réflexion au sein du lycée pour lutter contre le tabagisme des jeunes et le harcèlement.**

**QUESTION DES PARENTS :** *Pour le harcèlement scolaire ou les numéros de téléphone ne sont même pas accessible sur le site du lycée. On ne peut pas se comporter comme une autruche, notre lycée n'est pas épargné par ce phénomène.*

Le point sur le tabagisme a été évoqué précédemment, le harcèlement n'a pas été abordé.

- **Question n°5 : Propreté des espaces aux abords du lycée.**

**QUESTION DES PARENTS :** *A l'extérieur du lycée, on retrouve régulièrement des déchets issus pour la plupart de nos élèves (des gobelets plastique venant du distributeur du lycée, des mégots, des emballages vides, ...). Cela dégrade l'image de notre établissement. Ainsi, nous, parents d'élèves, souhaitons que ce sujet soit pris en compte rapidement par la commune en partenariat avec le lycée pour que des solutions soient mises en œuvre.*

*La municipalité a été sollicitée par courrier, il semble difficile d'améliorer la fréquence de leur passage. Proposer de nouvelles poubelles/cendriers par le lycée pose un souci d'entretien et de maintenance.*

- **Question n°6 : Informations aux élèves de la tenue des forums étudiants et des diverses portes ouvertes pour la poursuite vers l'enseignement supérieur.**

**QUESTION DES PARENTS :** *Nos élèves, comme chaque année, vont devoir très prochainement entamer une réflexion pour la poursuite de leurs études. Afin de les aider, les parents souhaiteraient qu'un espace dédié soit mis en place sur le site internet du lycée permettant aux élèves de trouver les dates des différents forums et des portes ouvertes des établissements régionaux.*

Le public visé n'est pas uniquement les terminales, le niveau 1<sup>ère</sup> est maintenant un public concerné pour que les élèves puissent anticiper leur orientation post-bac. Les équipes éducatives abordent ce sujet lors des réunions avec les parents dès la 2<sup>ème</sup> avec la gestion des spécialités à choisir, cela avait aussi été repris dans les PowerPoint fournis aux familles. Les professeurs principaux essayent aussi d'aborder cela en vie de classe.

M. Douaglin concède que la visibilité des informations n'est peut-être pas suffisante, un effort sera apporté au niveau de la communication globale.

Au vu de l'horaire, Monsieur le Président clôt la séance à 20h30.

Le Secrétaire de séance  
David DELENGAIGNE



Le Président de séance  
Hervé DOUAGLIN

